



Note sur la Gestion des Programmes sensible aux conflits (GPSC) dans les rapports annuels

Cette note est basée sur les [Directives de la DDC Rapport annuel du programme de coopération \(2021\)](#). Elle donne une orientation au personnel de la DDC sur les éléments essentiels à tenir compte lors de la mise en œuvre de la GPSC dans le rapport annuel, c'est-à-dire la contribution à un changement positif "hors de la fragilité" avec la réduction des causes de conflit, le renforcement de la résilience de l'État et de la société et une meilleure jouissance des droits de l'homme dans tous les contextes. Ce document complète les conseils institutionnels fournis sur demande par l'unité FCHR.

Intégration l'approche GPSC dans les rapports annuels

Les représentations suisses rendent compte de leurs résultats et de leurs contributions à un changement positif "hors de la fragilité" avec la réduction des causes structurelles des conflits et de la violence, le renforcement de la résilience de l'État et de la société, et une meilleure jouissance des droits de l'homme. Cette démarche est obligatoire dans les pays fragiles et touchés par des conflits, mais également pertinente dans tous les contextes marqués par des caractéristiques de fragilité. Vous trouverez ci-dessous les étapes spécifiques liées à l'intégration de la GPSC dans les chapitres pertinents du rapport annuel.

Chapitre 1 : Contexte

Ce chapitre examine la gestion du programme sensible aux conflits, passe en revue les hypothèses formulées lors de la préparation des théories du changement et fournit une vue stratégique des changements contextuels. Cela conduit à une description des conséquences pour la mise en œuvre du programme de coopération, y compris celles liées aux risques politiques et institutionnels et aux opportunités pour la Suisse et le dialogue politique. Il est recommandé que l'analyse du contexte, y compris l'analyse des causes structurelles des conflits et de la violence, soit un effort conjoint de la représentation suisse (à travers les piliers du triple nexus) avec le personnel du projet et les partenaires directs.

- ⇒ Inclure une analyse contextuelle et des déclarations en référence aux dimensions de la fragilité ([OECD/DAC States of Fragility Platform](#)), aux conflits et à la consolidation de la paix. Se référer aux champs d'observation de l'outil **analyse de la fragilité** dans la boîte à outils FCHR => ajouter lien préparée pour le programme national.
- ⇒ Se référer aux cadres de fragilité nationaux et internationaux.
- ⇒ Pour les situations fragiles et affectées par des conflits, faites également un rapport sur la catégorie MERV "Espace humanitaire et de développement", c'est-à-dire mentionnez comment les conflits sociaux et politiques sont traités.
- ⇒ Intégrer les adaptations dues aux changements de contexte et à la logique de contribution ultérieure.

Chapitre 2 : Analyse des résultats et implications

(+ réalisations du cadre de résultats de l'annexe 1)

L'analyse des résultats fournit des informations pertinentes pour le pilotage et la responsabilité. Elle indique si le portefeuille contribue efficacement à la réalisation des résultats du pays et des objectifs du programme de coopération, y compris la prévention, la réduction et la transformation des conflits et de la violence. Lors de l'intégration des considérations de la GPSC dans ce chapitre, les étapes suivantes sont recommandées :

- ⇒ Faire des déclarations de résultats dans une logique de contribution vers :
 - **Réduction des causes structurelles des conflits et de la violence**, par exemple la participation des groupes vulnérables, le soutien à l'établissement de la confiance entre les citoyens et l'État, la promotion de l'État de droit, la responsabilisation des forces de sécurité, etc.
 - **Augmentation des capacités d'adaptation et de résilience aux facteurs de fragilité et aux risques**, par exemple en renforçant les capacités des gouvernements locaux à assurer la fourniture de services de base, à développer la protection sociale, à protéger les groupes vulnérables, à gérer les catastrophes, etc.
 - **Meilleure jouissance des droits de l'homme**, par exemple ratification des traités relatifs aux droits de l'homme et intégration dans les lois nationales, processus d'examen périodique universel, mécanismes nationaux de lutte contre les violations des droits de l'homme, etc.
- ⇒ Utiliser le cadre de résultats pour donner des informations sur les résultats importants liés à la contribution à la prévention/transformation des conflits et à la promotion de la paix en tant que secteur, mais aussi de manière transversale dans d'autres secteurs ;
- ⇒ Inclure des données quantitatives ou qualitatives relatives à la fragilité, à la prévention et à la transformation des conflits, et aux droits de l'homme, par exemple les indicateurs de référence thématiques (TRI) et les indicateurs de référence agrégés (ARI) sur la fragilité, les conflits et les droits de l'homme (ARI et TRI FCHR). Référence : [Directives de la DDC sur les indicateurs de résultats, y compris la liste des ARI et TRI](#) et le suivi de la [note « Monitoring of the Cooperation Programmes »](#).
- ⇒ Donnez des informations sur la théorie de changement sous-jacente par domaine d'intervention pour la réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité et des dimensions de la fragilité.

Chapitre 3: Conclusion et perspectives de pilotage du programme de coopération

Ce chapitre doit inclure des recommandations stratégiques pour d'éventuels changements dans la mise en œuvre du programme, et le lien avec la gestion des risques opérationnels et institutionnels :

- ⇒ Rendre compte des principaux risques encourus et de la manière dont ils sont gérés. Tenir compte des risques contextuels, programmatiques et institutionnels (risques de sécurité, risques financiers) tels que décrits dans les [lignes directrices pour la gestion des risques à la DDC](#).
- ⇒ Informer sur la manière dont l'approche du triple nexus est mise en œuvre et dans quelle mesure et dans quel sens elle doit être renforcée, en tenant compte du fait qu'elle encourage la combinaison d'instruments pour un plus grand impact via une analyse conjointe, une programmation conjointe (résultats collectifs) et, le cas échéant, un financement conjoint.
- ⇒ Informer sur la manière dont les compétences de la GPSC sont développées au sein de l'équipe de représentation et des partenaires.
- ⇒ Intégrer des informations pertinentes sur l'approche psychosociale (cf. note sur "l'approche GPSC et l'approche psychosociale"), la diversité de la main-d'œuvre (cf. note sur "l'approche GPSC et les ressources humaines"), la communication sensible aux conflits et le dialogue politique (cf. note sur "l'approche GPSC et la communication" + note sur "l'approche GPSC et le dialogue politique").